



Fonction

CONSEILLER(ÈRE) EN PRÉVENTION (Niveau 1 ou 2)

Service

Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail (SIPPT)

Lieu

Rue Ernest Solvay, 11 – 4000 LIEGE

Mission du poste

Sous l'autorité de sa hiérarchie, le(la) Conseiller(ère) en prévention doit être capable d'/de :

- (Faire) procéder à des analyses ou contrôles prévues par la Loi du BET, ses Codes et AR ;
- Rédiger des documents administratifs ;
- Gérer des projets ;
- Communiquer avec les agents, la hiérarchie, les collègues, ... ;
- Exécuter les décisions du Collège provincial ;
- Rendre des avis ;
- Participer à la coordination, la collaboration et l'information en matière de bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- Être à la disposition de l'employeur, des membres de la ligne hiérarchique et des travailleurs pour toute question soulevée concernant l'application de la loi sur le BET et des arrêtés d'exécution ;
- Participer à l'élaboration des procédures d'urgence interne ;
- Participer à l'organisation des premiers secours et des soins d'urgence.
- ... ***voir version complète sur la fiche de poste.**

Profil recherché

- Être lauréat de la formation « Conseiller en Prévention » de niveau 1 ou de niveau 2.

Spécificités du poste

- **5 postes à pourvoir** dans ce Service (dont au moins deux de niveau 1) ;
- Emplois à temps plein, pour une première période de 6 mois, éventuellement renouvelable ;
- Rémunération en fonction du niveau de diplôme.

Renseignements

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter, Madame Valérie SCHIFFER, 1^{ère} Attachée – Responsable du SIPPT, par téléphone : 04/279.46.62 ou par courriel : valerie.schiffer@provincedeliege.be.

Envoi des candidatures

Intéressé(e) ? Envoyez le formulaire d'inscription, ci-dessous, dûment complété, accompagné d'un CV récent, d'une copie du diplôme requis à l'adresse suivante : DG TRANSVERSALE – Service Recrutement et Sélection - Rue Georges Clémenceau, 15 à 4000 Liège, ou par courriel : servicerecrutement@provincedeliege.be pour **le 03 avril 2026 au plus tard**.

FICHE DE POSTE – CP1/CP2 :

1. La situation de travail

Fonction (intitulé) :	Conseiller(ère) en prévention (niveau 1 ou 2)
Secteur :	Direction Générale Provinciale (DGP)
Département :	SIPPT (SG5)
Localisation :	Rue Ernest Solvay, 11 – 4000 LIEGE

2. Les missions liées au secteur, au département et au poste

Missions du Secteur :

- ✚ Au sein de la Province de Liège, la Direction générale provinciale a pour mission d'assumer, sous le contrôle du Collège, les fonctions de direction et de coordination de l'ensemble des services provinciaux. Entre autres fonctions, elle exerce la présidence du Comité de Direction et participe, en qualité de conseiller administratif et juridique, aux séances du Collège provincial et du Conseil provincial et est la cheffe du personnel provincial.
- ✚ En sa qualité de gestionnaire journalier de la Province de Liège, elle est aussi la supérieure directe (N+1) du responsable SIPP.

Missions du Département :

- ✚ Exécuter les missions décrites à l'article II.1-4 du Code du Bien-Être au Travail (BET).

Missions du Poste :

Sous l'autorité de sa hiérarchie, le Conseiller en prévention SIPP doit être capable d'accomplir toutes les missions prévues par l'article susmentionné sur le SIPP et décrites dans les activités ci-dessous à **l'exception de celles exclusivement réservées au Conseiller en prévention chargé de la direction du service.**

- ✚ Tout agent provincial est au service de l'Institution. Il doit la représenter dignement dans l'exercice de ses missions et être soucieux de rendre un service public de qualité aux citoyens.

3. Les activités spécifiques du poste

Activités spécifiques du poste :

- ⇒ (Faire) procéder à des analyses ou contrôles prévues par la Loi du BET, ses Codes et AR ;
- ⇒ Rédiger des documents administratifs ;
- ⇒ Gérer des projets ;
- ⇒ Communiquer avec les agents, la hiérarchie, les collègues, ... ;

- ⇒ Exécuter les décisions du Collège provincial ;
- ⇒ Rendre des avis ;
- ⇒ Participer à la coordination, la collaboration et l'information en matière de bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- ⇒ Être à la disposition de l'employeur, des membres de la ligne hiérarchique et des travailleurs pour toute question soulevée concernant l'application de la loi sur le BET et des arrêtés d'exécution ;
- ⇒ Participer à l'élaboration des procédures d'urgence interne ;
- ⇒ Participer à l'organisation des premiers secours et des soins d'urgence.

4. Les compétences requises

Compétences spécifiques liées au poste :

Connaissances (savoir) – Le/la Conseiller(ère) en prévention SIPP doit connaître :

- ⇒ L'Institution provinciale ;
- ⇒ Tous les textes législatifs et réglementaires dans son secteur d'activité ;
- ⇒ Le fonctionnement de son secteur et de son service ;
- ⇒ Les règlements en vigueur au sein de l'Institution provinciale et dans le service ;
- ⇒ La Loi sur le BET, son code et ses Arrêtés royaux ;
- ⇒ La langue française orale et écrite ;
- ⇒ Les procédures spécifiques au poste ;
- ⇒ Le processus et le cheminement d'un rapport au Collège.

Aptitudes (savoir-faire) – Le/la Conseiller(ère) en prévention SIPP doit être capable de (d') :

- Utiliser les logiciels spécifiques au service ;
- Utiliser les différents moyens de communication mis à sa disposition ;
- Utiliser les outils informatiques propres à son service ;
- Accueillir, informer et orienter utilement le citoyen si nécessaire ;
- Distinguer l'utile de l'accessoire, optimiser son temps de travail ;
- Comprendre, résumer et rédiger des documents ;
- Rédiger des documents administratifs de manière claire, précise, complète et pratique ;
- Comprendre et gérer les dossiers qui lui sont confiés ;
- Maîtriser les différents modes de communication ;
- Communiquer avec différents interlocuteurs ;
- Analyser et synthétiser une situation, un problème ;
- Animer des sessions de travail ;
- Planifier son propre travail ;
- S'intéresser et assimiler les nouveautés ;
- Rédiger des rapports mensuels transmis au Collège provincial, aux chefs de secteurs, à la hiérarchie et aux organisations syndicales ;
- Rédiger un rapport annuel et le tenir à disposition du Contrôle du BET ;
- Etablir des fiches accident et effectuer les enquêtes en découlant ;
- Visiter, compléter et rédiger des rapports de mise en service Equipement de travail, Equipement de Protection Individuelle et Equipement de Protection Collective pour les soumettre au visa du responsable SIPP ;
- Visiter les lieux de travail ;
- Effectuer des enquêtes, études et recherches nécessaires et pertinentes y compris les accidents et accidents grave du travail survenant à tout le personnel ainsi qu'aux stagiaires ;
- Tenir à jour la documentation juridique, technique et scientifique ;

- Rédiger les notifications exigées par les autorités compétentes ;
- Collaborer avec le Service Externe de Prévention et de Protection ;
- Examiner les postes de travail (nouveaux ou augmentation de risque) ;
- Informer par Tool box meeting, information, formation du personnel sur tout ce qui concerne la sécurité.

Attitudes (savoir-être) – Le/la Conseiller(ère) en prévention SIPP doit faire preuve de (d') :

- Professionnalisme et exemplarité ;
- Non discrimination ;
- Organisation, méthode et rigueur ;
- Pro-activité (initiative, dynamisme, curiosité) ;
- Intégrité ;
- Autocritique ;
- Devoir de réserve, discrétion, confidentialité ;
- Sociabilité (écoute, ouverture, aisance relationnelle, disponibilité) et esprit d'équipe ;
- Ponctualité, politesse, respect ;
- Polyvalence, adaptabilité ;
- Sens des responsabilités, engagement ;
- D'indépendance objective.



Formulaire d'inscription

Appel public à candidatures de **Conseiller(ère) en Prévention (Niveau 1 ou 2)** pour le Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail (SIPPT)

Complétez (**en caractères d'imprimerie**), datez, signez et renvoyez ce formulaire, par courrier postal **pour le 03 avril 2026 au plus tard** (le cachet de la Poste faisant foi) à :

PROVINCE DE LIÈGE – DG TRANSVERSALE
Service Recrutement et Sélection
Rue Georges Clémenceau, 15
4000 LIÈGE

ou par mail : servicerecrutement@provincedeliege.be

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Adresse (rue, n°, code postal, localité) :

Tél./GSM :

Adresse mail :

Date de naissance : / /

Nationalité :

Diplôme(s) obtenu(s) :

Formation (**document à annexer**) « Conseiller en Prévention » : niveau 1 ☐ niveau 2 ☐



Remarques importantes

- Toute candidature transmise après la date du 03 avril 2026 ne sera pas prise en considération.
- En sa qualité de responsable du traitement de données à caractère personnel, la Province de Liège, Place Saint-Lambert 18A à 4000 Liège, est soucieuse de la sécurité et de la confidentialité de vos données.
- En particulier, elle s'engage à respecter les dispositions du Règlement général européen sur la protection des données n°2016/679 (le RGPD), ainsi que la loi belge du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.
- Les données à caractère personnel collectées seront uniquement traitées dans le cadre de l'organisation de la présente procédure de désignation. La base légale sur laquelle repose le traitement est votre consentement. Aucune donnée à caractère personnel ne sera transmise à des tiers. Vos données seront conservées aussi longtemps que les procédures d'examen, de recrutement ou de sélection liées à votre candidature sont en cours.
- Dans ce cadre, nous vous informons que concernant lesdites données, vous disposez à tout moment, des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, de portabilité, d'opposition et de recours auprès de l'Autorité de Protection des Données. Ces droits peuvent être exercés en prenant contact avec le délégué à la protection des données à l'adresse : info.dpo@provincedeliege.be – ou à l'attention du délégué à la protection des données, Place de la République Française 1 – 4000 LIEGE.

☐ En cochant cette case, vous marquez votre accord pour que vos données à caractère personnel soient traitées pour les finalités susmentionnées.

Date et signature
du candidat

N.B. 1 : **CV à jour à annexer.**

N.B. 2 : Pour information, si vous êtes déjà membre de l'Institution provinciale, votre candidature sera portée à la connaissance de votre Directeur général.